

LE GROUPE CITOYENS

RETOUR SUR LA RENCONTRE DE JUIN 2022 ET TÉMOIGNAGE

Créé en 2018 et composé d'une vingtaine d'habitants et de représentants associatifs locaux, le Groupe Citoyens a pour objectif de réfléchir et débattre sur des sujets liés au projet et porteurs de valeur pour le territoire.

La 15^e Rencontre du Groupe Citoyens a été organisée par le Sycotm au mois de juin 2022. Les participants sont notamment revenus sur les 14 rencontres précédentes et le maître d'œuvre a pu présenter son projet architectural, tout en mettant en avant les préconisations du Groupe Citoyens prises en compte dans son élaboration.



Anne Charlet lors de la Rencontre du Groupe Citoyens en juin 2022

©MarineBourguet

Anne Charlet, habitante de Pantin, est impliquée depuis le début de la démarche. Le Sycotm tient à la remercier pour sa participation fidèle aux activités du Groupe. Elle témoigne de son expérience :

« Les différents ateliers menés avec le Groupe Citoyens ont permis d'approfondir les discussions sur le projet et de faire germer de nombreuses idées, toutes plus intéressantes les unes que les autres et proches des attentes de la population. Ils sont donc incontournables à mon sens et représentent une réelle valeur ajoutée.

A la présentation du pré-projet par les architectes, nous avons tous été ravis de constater que beaucoup des idées émises ont pu être intégrées au projet, transformant un centre de traitement classique en un vrai pôle d'économie circulaire au service du territoire et qui répond aux immenses enjeux écologiques actuels. »

LE SUIVI DE LA POST-CONCERTATION SUR LE PROJET

Le Sycotm met à disposition plusieurs dispositifs d'information et d'échange avec le public pour encourager la participation citoyenne et répondre aux questions des habitants. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet du projet : <http://projet-romainville-bobigny.sycotm.fr> Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir cette lettre d'information en format numérique et déposer des questions via le formulaire questions / réponses. Nous nous engageons à apporter une réponse à toutes les questions posées.

CONTACTS :

Jacques ROUDIER, garant de la CNDP : jacques.roudier@garant-cndp.fr
Équipe projet du Sycotm : projetromainvillebobigny@sycotm-paris.fr
<http://projet-romainville-bobigny.sycotm.fr> - Site internet du Sycotm : www.sycotm-paris.fr



Lettre d'information

NUMÉRO 9 / DÉCEMBRE 2022

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY



Vue aérienne du site actuel



Corentin DUPREY,
Président du Sycotm

Madame, Monsieur,

La modernisation du centre de traitement à Romainville/Bobigny est un réel projet de territoire, travaillé de concert avec l'EPT Est Ensemble, les villes de Romainville, de Bobigny et désormais de Paris et le Sycotm.

À l'automne, une nouvelle étape a été franchie avec le vote à l'unanimité du programme final et du découpage foncier permettant le déploiement du projet et la relocalisation du garage à bennes de la Ville de Paris. Je me réjouis du travail collaboratif guidé par l'intérêt général qui a été mené au préalable et des nombreux échanges constructifs avec les acteur.rice.s territoriaux.ales.

Le consensus trouvé permet ainsi de satisfaire les besoins exprimés par les acteur.rice.s du territoire pour optimiser la collecte et le transfert des déchets franciliens, tout en offrant aux habitant.e.s de la zone de nouveaux services de proximité en termes d'économie circulaire grâce au pôle d'excellence.

Je souhaite également saluer les riverain.e.s et les acteur.rice.s locaux.ales pour leur mobilisation et contribution au projet, et souhaite que cette démarche enrichissante soit poursuivie. Ensemble, nous bâtissons un projet au service du territoire et de ses habitant.e.s.

DÉFINITION DU PROGRAMME FINAL : CONSENSUS ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE ET LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES

En mai dernier, une nouvelle étape du projet a été franchie : le Sycotom a attribué un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique à un groupement d'entreprises constitué d'Ingérop Conseil et Ingénierie associé au cabinet d'architectes Groupe-6 et du bureau d'études Inddigo pour la conception du centre et le suivi des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

Parallèlement et afin de répondre à une demande conjointe du territoire (Est Ensemble, villes de Romainville, Bobigny et Paris), le Sycotom a conduit au printemps une étude de faisabilité portant sur l'intégration du garage à bennes de la Ville de Paris dans l'emprise du projet du Sycotom. En effet, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de l'Horloge, le déménagement du garage à bennes de la Ville de Paris actuellement situé avenue Gaston Roussel, près du centre commercial Paddock à Romainville, constitue un enjeu commun fort.

Les conclusions de cette étude ont permis d'aboutir à un accord entre le Sycotom, l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble et les villes de Romainville, Bobigny et Paris permettant le déploiement du projet de reconstruction du Sycotom ainsi que le déménagement du garage à bennes sur l'emprise du projet. Ce programme, ainsi optimisé, permet de centraliser les activités de gestion des déchets et de limiter les flux routiers dans un quartier en pleine mutation.

Le futur centre du Sycotom sera composé des unités suivantes :

- **Une unité de réception et de transfert** d'ordures ménagères résiduelles (capacité 350 000 tonnes par an) et de déchets alimentaires (capacité de 40 000 tonnes par an). Les déchets collectés sur le territoire sont réceptionnés sur ce site puis transférés vers d'autres centres de traitement par voies fluviale et routière.

ZOOM SUR LE TRANSPORT FLUVIAL

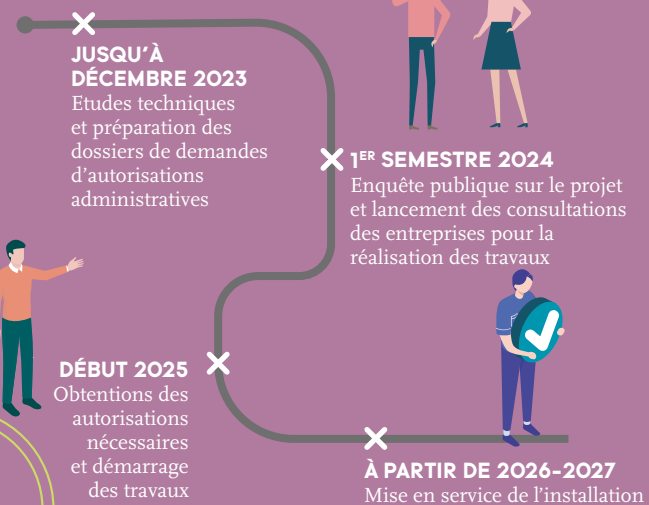
Le recours au transport fluvial est une caractéristique phare du projet. Pour assurer le transfert d'une majorité des déchets sortants par le Canal de l'Ourcq, un port fluvial sera construit sur la parcelle de Bobigny. Les ordures ménagères résiduelles seront chargées dans des conteneurs fermés et étanches à l'intérieur du bâtiment du centre de transfert à Romainville avant d'être acheminées vers le port de Bobigny via le passage existant qui relie les deux sites sous l'ex-RN3. Les conteneurs seront ensuite chargés dans des barges grâce à des portiques de manutention portuaire. Les barges rejoindront ensuite la Seine par le Canal de l'Ourcq et le Canal Saint Denis et se dirigeront vers les centres de traitement adéquats du Sycotom situés en bordure de Seine (Isséane située à Issy-les-Moulineaux dans un premier temps).

Le transport fluvial représente un réel avantage pour le quartier puisqu'il permettra de réduire les nuisances aux alentours du site, liées au trafic routier actuel. Au total, 2 à 3 barges par jour quitteront le port (du lundi au vendredi), ce qui permettra d'éviter la circulation de 7 à 8000 camions par an.

Le Sycotom souhaite également utiliser un carburant alternatif et décarboné pour le transport par barges (motorisation propre des pousseurs), afin de réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, le syndicat est notamment partie prenante du projet européen H2SHIPS depuis 2019, projet qui vise à promouvoir l'utilisation de l'hydrogène pour la navigation fluviale et maritime en Europe.



LE CALENDRIER DU PROJET



- **Un port fluvial sur le canal de l'Ourcq à Bobigny** permettant l'évacuation par la voie d'eau de 150 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de matériaux triés (voir ci-après).
- **Un centre de tri de collecte sélective multimatériaux** (emballages et papiers) d'une capacité de 60 000 t/an. Le centre de tri actuel, rénové en 2015, sera conservé mais des travaux d'optimisation de la chaîne de tri seront envisagés.
- **Un pôle d'excellence de l'économie circulaire (PEEC)**, situé à Romainville et à Bobigny. Ce lieu, dont le programme est en cours de définition avec les acteurs locaux, sera ouvert au public et accessible notamment depuis le chemin de halage et l'avenue de Paris.

Le Sycotom s'engage en matière d'éco-conception : toutes ces nouvelles installations seront conçues dans une démarche de développement durable, afin de favoriser le réemploi durant la construction et l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental. En termes de calendrier, le programme du projet étant défini, les études techniques réalisées par le maître d'œuvre vont pouvoir démarrer dès à présent avec un objectif de dépôt de la demande de permis de construire fin 2023.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le futur centre de traitement à Romainville/Bobigny permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains, tout en assurant la bonne gestion des déchets franciliens dans les années à venir.

- La mise en place du transport fluvial sur le canal de l'Ourcq entraînera une diminution du trafic routier des camions. Cela permettra de réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, dans une zone de plus en plus résidentielle.
- La modernisation du site permettra d'éviter les nuisances olfactives en provenance du site. Les activités susceptibles de générer des odeurs se feront ainsi au sein de bâtiments, clos et ventilés, accessibles depuis des sas, et dont l'air sera traité spécifiquement avant rejet.
- Le futur pôle d'excellence d'économie circulaire offrira aux habitants des nouveaux services de proximité et participera à la redynamisation du secteur.